

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n°72 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une buvette / salle polyvalente au chemin du Stand (parcelles n°1738 et 1739)

Gland, le 19 novembre 2024

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 72, composée de :

Joye Pierre	GdG
De Siebenthal Yann	GdG
Villaine Véronique	PS-Les Verts
Egger Jean	PLR; 1 ^{er} membre et rapporteur
Pernet Alain	UDC

s'est réunie le 18 novembre 2024 à 19h00, en présence de Messieurs les Municipaux Gilles Davoine et Yves Froidevaux, et Monsieur Eric Pusin, technicien bâtiment.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Préambule

Ce préavis fait suite au préavis n°45/2023 ainsi qu'au rapport de la commission technique de l'époque qui demandait que la construction d'un tel refuge/salle polyvalente, fasse l'objet d'un préavis séparé. En accord avec cette demande, la Municipalité a retiré la demande de financement relative à cette buvette/salle polyvalente lors de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023.

Exposé

Le projet décrit dans le préavis n°92/2021 illustre une initiative louable pour moderniser le stand de tir de 1965, en intégrant un local de nettoyage des armes conforme au Règlement 51.065f. Cette mise à niveau est essentielle pour la sécurité et l'efficacité des installations. La proposition de construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel répond non seulement aux exigences réglementaires mais favorise également le lien social et le développement de la Société "Le Chêne". L'accent mis sur l'accessibilité et la durabilité avec l'installation de panneaux photovoltaïques et l'utilisation d'une pompe à chaleur air/eau démontre un engagement envers une infrastructure responsable et tournée vers l'avenir.

De plus une buvette/salle polyvalente ne sera pas de trop, vu le taux d'occupation du refuge de Gland, ce qui profitera surtout aux associations et à la population glandoise toute l'année.

La commission technique s'est notamment entretenue avec 2 membres de la société de tir Le Chêne de Gland et ces derniers lui ont communiqué les informations suivantes :

Ils sont satisfaits du projet présenté par la Municipalité car la salle/buvette actuelle ne peut recevoir que 25 à 30 personnes alors que le nombre de membres se monte à 42 ; de plus, chaque année le club devait demander une dérogation pour pouvoir tirer, car le stand n'est pas aux normes, ce qui va être réglé avec la nouvelle construction non seulement de la salle polyvalente, mais avec 2 locaux en plus, 1 pour le ménage et 1 pour les tireurs, comme le demande les normes fédérales.

Il nous ont aussi fait remarquer que c'est la plus grande et belle ligne de tir de la côte.

Et à la question d'un conseiller : n'est-il pas dangereux de vendre des boissons alcoolisées aux tireurs ? ils nous ont répondu que pendant les tirs, pas d'alcool.

La commission technique s'est aussi penchée sur les aménagements extérieurs :

- Mobilier de la terrasse, d'après la Municipalité ce dernier sera en grande partie fixe, ce qui permettra à tout en chacun, pour autant que la salle ne soit pas louée, d'en profiter pour pique-niquer, etc. mais cela reste à définir.
- Il en va de même pour le parking à vélo/trottinettes qui n'est pas mentionné explicitement sur le plan, mais qui évidemment se fera, mais sa grandeur n'est pas encore définie.
- Pas non plus de place de jeux prévue pour les enfants, coûte très cher et en Bord n'est pas très loin.

Questions et réponses de la Municipalité (en italique)

Comme stipulé dans le préavis, le FC Gland est intéressé pour l'utiliser les jours de match, cette buvette/salle polyvalente, et demande un frigo et une armoire fermés à clé, ainsi que la gratuité ?

A ce jour le FC Gland n'a rien demandé. Ce dernier sera un utilisateur au même titre que les autres. Il disposera du même matériel que les autres soit, vaisselle, mobilier, frigo, etc...

Seul le club de tir le chêne disposera d'un local de stockage indépendant pour son propre matériel.

Comment vont être gérées les demandes de locations (gratuites) du FC Gland. Seront-elles prioritaires par rapport à la population Glandoise ?

Le but est que cette nouvelle salle soit utilisée le plus possible et profite à tous. Le FC Gland, comme les autres associations Glandoises, dispose effectivement de la gratuité des salles mais n'aura pas de priorité par rapport à un habitant ou à une autre association. Le planning d'utilisation de cette salle sera bâti autour des besoins annuels du club de tir "le chêne" en collaboration avec le service des réservations des salles de la commune. Les modalités de location/d'utilisation n'ont à ce jour pas encore été finalisées.

Par ailleurs comment la Municipalité propose-t-elle de gérer le parking ?

Il est souhaité, qu'à terme, les joueurs, parents et spectateurs du foot utilisent le parking du centre sportif et traversent ce dernier plutôt que de se parquer au chemin du tir, les distances étant quasi identiques.

Dans tous les cas l'autorisation de construire a été délivrée avec 33 places de parking disponibles. Les terrains agricoles, situés à proximité, ne peuvent pas être utilisés pour créer de nouvelles places.

L'accès au stand de tir, la route est à 80, c'est une route étroite avec beaucoup de passage de poussettes, d'enfants. Elle est dangereuse, et avec une salle qui peut être réservée pour plus de 200 personnes le passage ne va pas s'améliorer. Qu'est ce qui est prévu ?

La salle est prévue pour 50 personnes assises ou 100 debout et non pour 200 personnes. En plus des réflexions mentionnées ci-dessus pour les utilisateurs des terrains de foot, une étude est en cours par le service des infrastructures et de l'environnement (SIE) en lien avec la STEP pour l'aménagement et la sécurisation de la route du stand.

Pourquoi construire ce bâtiment sous cette forme triangulaire ?

Le mur principal du bâtiment (côté Jura) est parallèle à la limite de la zone de tir, il est ouvert sur le sud pour profiter de l'ensoleillement et de la vue. C'est pour cela que le bâtiment a cette forme originale, proposée par le bureau d'Architectes Christen. De plus, sa forme rappelle les lignes des zones de tir du stand actuel.

Au sujet de l'évacuation des eaux : y a-t-il un séparatif qui passe dans le coin ?

Le raccordement des eaux usées se fera sur le regard existant sur le parking à l'angle nord (Jura/Lausanne) du bâtiment actuel et sur lequel ce dernier est déjà raccordé. Les eaux pluviales seront infiltrées dans le terrain.

Est-ce que le calendrier des tirs tient compte de celui des matchs de foot ?

Non, les activités des deux associations sont indépendantes. Les sessions de tirs se déroulent déjà pendant l'utilisation des terrains lors des entraînements pendant la semaine et pendant les matchs le weekend. L'implantation des différentes infrastructures permet une utilisation simultanée en respectant toutes les règles de sécurité.

Quand est-il de l'isolation phonique, car si des tirs ont lieu pendant les matchs,

Les spectateurs viendront-ils à la buvette ?

Lors des sessions de tir la buvette sera systématiquement réservée et utilisée par le club de tir et ses membres.

Par ailleurs le nouveau bâtiment forme un écran anti bruit entre la zone de tir et les terrains de football. De plus, le stand de tir est, déjà équipé de tunnels de tir qui atténuent les nuisances sonores. La gêne sonore sera minime sur la terrasse et à l'intérieur de la nouvelle salle.

N'est-il pas dangereux de vendre des boissons alcoolisées lors des tirs ? en complément de la réponse de la société de tir.

Il ne s'agit pas d'un débit de boissons mais d'une salle qui peut être utilisée pour des réunions et manifestations privées ou publiques. Pour les tireurs la consommation d'alcool n'est possible qu'après les sessions de tir.

Vœux :

- La commission technique recommande vivement à la Municipalité de construire un parking pour vélos/trottinettes suffisamment spacieux.
- De favoriser cette salle plutôt que le refuge, aux associations/partis/collaborateurs qui ne paient pas de location pour laisser le refuge le plus disponible possible.

Conclusions

La réalisation d'une buvette/salle polyvalente va permettre aux associations et à la population glandoise de l'utiliser toute l'année pour organiser des manifestations.

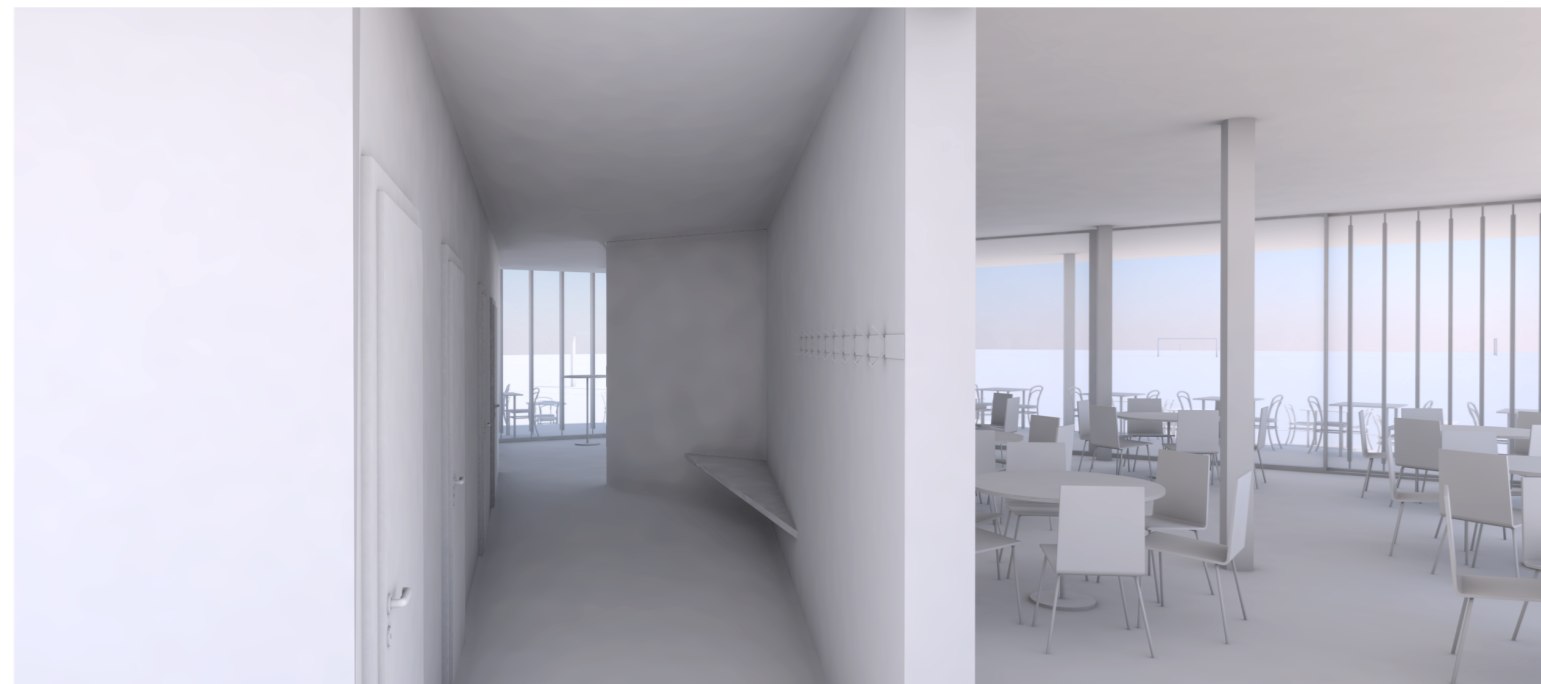
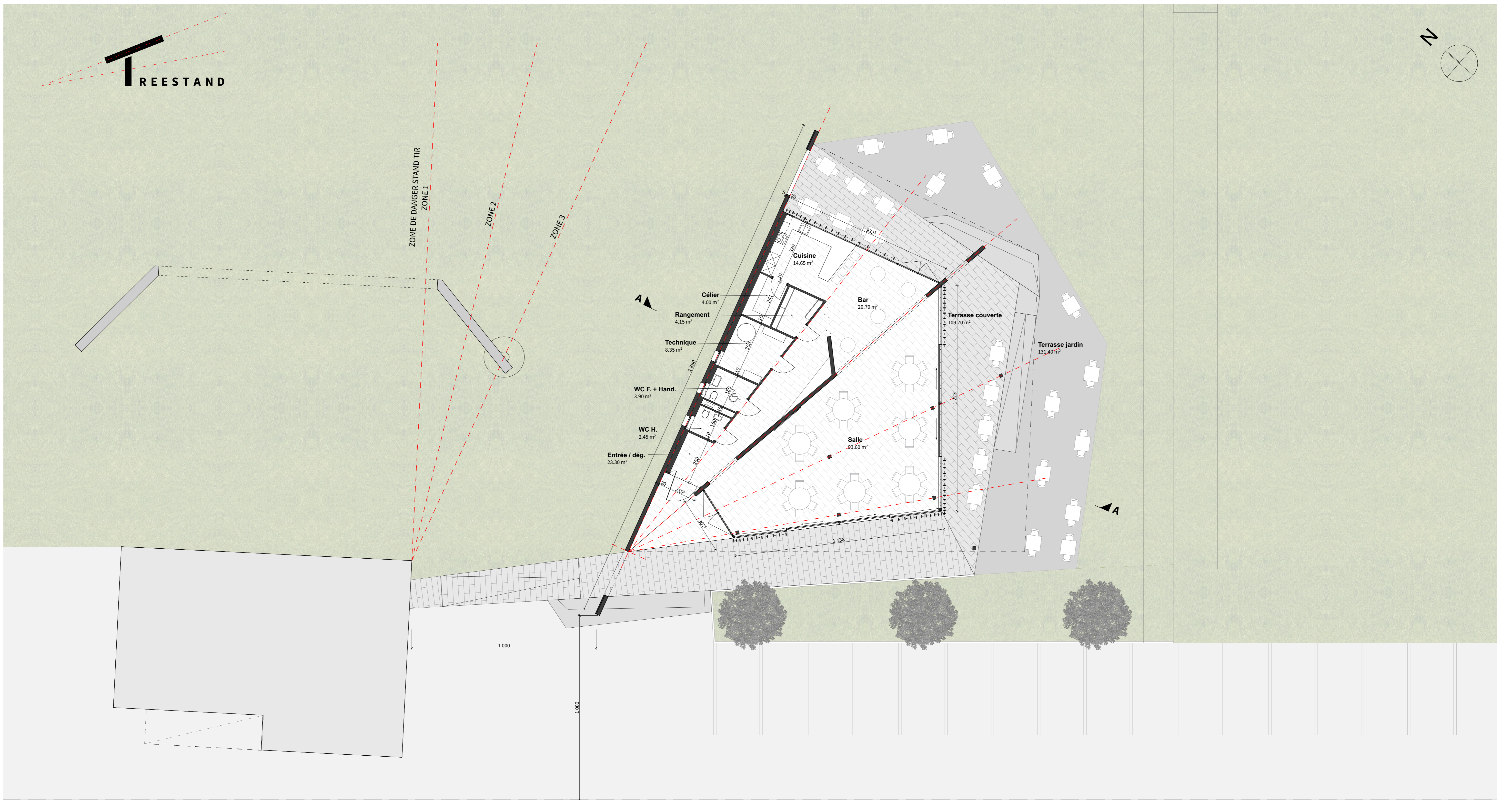
Fondé sur ce qui précède, et à l'unanimité de ses membres, la commission technique recommande

- I. d'accepter le préavis municipal n°72 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une buvette/salle polyvalente au chemin du Stand, parcelles 1738 et 1739;
- II. d'accorder le crédit de CHF 1'402'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'402'000.- ;
- IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent, soient mises au budget dès le 1er janvier 2027

Signatures des membres de la Commission

Jean EGGER, 1 ^{er} membre et rapporteur
Véronique VILLAINÉ
Pierre JOYE
Yann De Siebenthal
Alain Pernet

Annexes :plans en 2 et 3 d

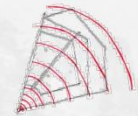




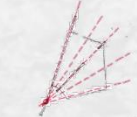
L'inspiration de ce projet vient chercher essence dans 3 éléments forts liés au **LIEU** (forêt environnante), à la thématique du **TIR** et la **FONCTION** du futur bâtiment.
Ces éléments réunis forment un ensemble appelé **Freestand**, une cabane de chasseur perchée dans les arbres utilisée pour le tir.



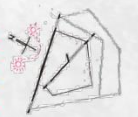
LIEU & TIR
CABANE DU CHASSEUR
• Forêt à proximité
• Boîte en bois surélevée du sol



ONDES SONORES
• Vitrerie sans fil métalliques par des éléments verticaux en façades
• Réduction du sonnement par des plans "tournaerts" (dalle, toiture, terrasse)



LIGNE DE TIR
• Relation directe avec l'activité du lieu
• Lignes directrices pour l'implantation des axes des porteurs de la construction



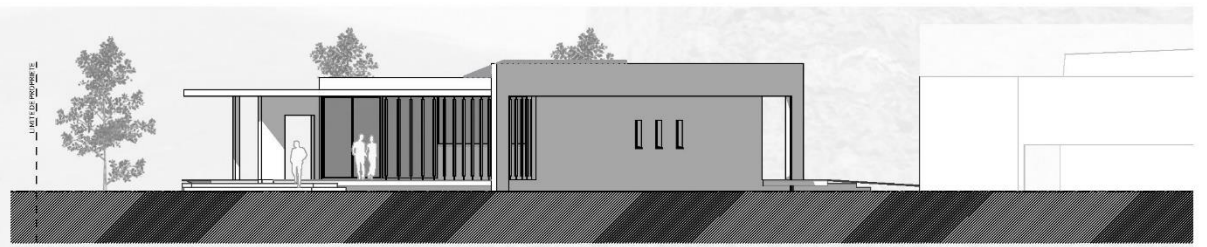
ORIENTATION
• Ouverture sur ensoleillement
• Apport de lumière naturelle
• Terrasses à plusieurs expositions



MUR DE PROTECTION
• Inspiration des constructions voisines pour élément fort du projet
• Séparation et protection des utilisateurs
• Rappel structurel



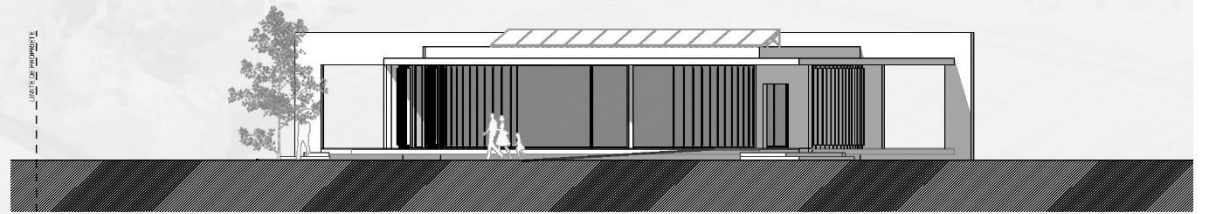
UTILISATION RATIONNELLE
• 2 zones distinctes (locaux de services et espace de réception)
• Modularité des espaces
• Circulation centrale desservant les locaux de services et de livraison



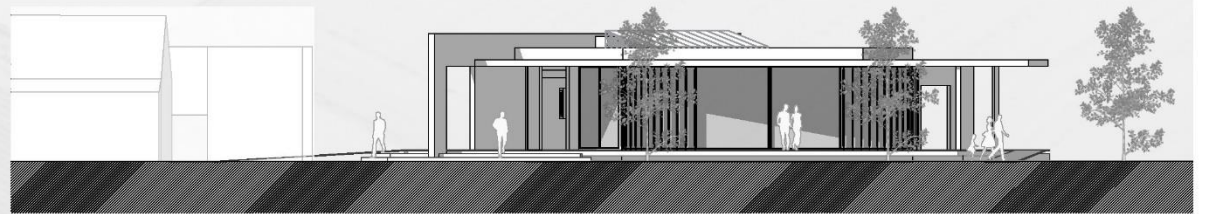
FACADE NORD-EST



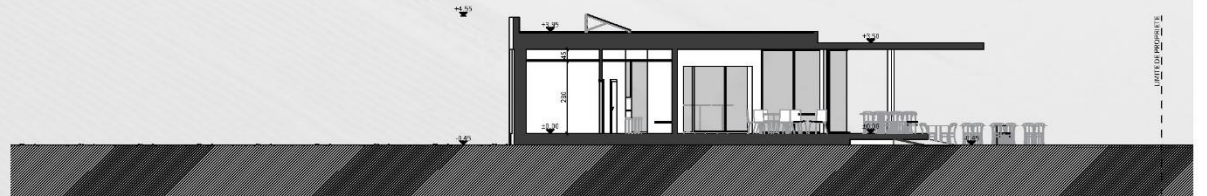
FACADE NORD-OUEST



FACADE SUD-EST



FACADE SUD-OUEST



COUPE AA

